



## Objectifs et indicateurs de la stratégie de Lisbonne :

### enjeux régionaux et applications en Wallonie

Florence HENNART<sup>1</sup>

Article publié dans la revue « Wallonie » du Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (n° 93, Décembre 2007)

#### 1. Introduction

---

La présente contribution vise à mettre en évidence les enjeux que pose au niveau régional la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, avec une attention particulière portée aux instruments de suivi développés au niveau européen (indicateurs, tableaux de bord, rapports,...), et la manière dont ceux-ci sont abordés en Région Wallonne. Cette contribution a été préparée sur base d'une intervention réalisée lors du colloque 2007 de la Société Wallonne de l'Evaluation et de la Prospective : « Indicateurs et politiques : le syndrome du tournesol », du 23 mars 2007<sup>2</sup>.

La première partie explicite le cadre européen, la manière dont ses différents volets s'articulent, et les instruments de suivi et d'évaluation qui y sont associés. Sur cette base sont dégagés les principaux enjeux qui en découlent au niveau régional. La deuxième partie aborde la manière dont ces éléments ont été déclinés et intégrés au niveau belge – et wallon en particulier. Sont enfin tirés quelques éléments de synthèse et de conclusion.

#### 2. Le cadre et les outils européens...

---

##### 2.1 La stratégie de Lisbonne renouvelée, sa gouvernance et ses instruments de mise en œuvre

Le cadre stratégique européen est défini par la stratégie de Lisbonne, arrêtée en mars 2000 par le Conseil Européen, qui fixe les principales orientations et objectifs de développement de l'Union à l'horizon 2010. Ceux-ci ont été complétés sur le volet développement durable par le Conseil de Göteborg en 2001 et sur le volet innovation lors du Conseil de Barcelone en 2002<sup>3</sup>.

Suite au bilan à mi-parcours de sa mise en œuvre en 2004, le Conseil Européen a appelé à une relance de la stratégie de Lisbonne et à une mobilisation accrue de l'ensemble des moyens et des partenaires pour sa concrétisation. Dans ce cadre, les principales priorités ont été reciblées, et une nouvelle méthode de gouvernance pour le suivi des objectifs de Lisbonne a été définie.

La relance de la stratégie de Lisbonne s'est également traduite au niveau des décisions arrêtées quant aux perspectives financières et à la Politique de Cohésion pour la période 2007-2013, par une prise en compte et une intégration accrues des priorités communautaires. Le tout constitue donc désormais un ensemble cohérent.

---

<sup>1</sup> Economiste Attachée à la Direction de la Politique Economique du Ministère de la Région Wallonne. E-mail : f.hennart@mrw.wallonie.be.

<sup>2</sup> Plus d'informations : <http://www.la-swep.be/>.

<sup>3</sup> Tous les textes relatifs à la stratégie de Lisbonne, à sa révision et à sa mise en œuvre sont accessibles via [http://ec.europa.eu/growthandjobs/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_fr.htm).



Les perspectives financières 2007-2013 fixent le cadre budgétaire de l'Union pour les 7 prochaines années<sup>4</sup>. Celles-ci constituent un levier important pour la réalisation de la stratégie de Lisbonne, via l'allocation de moyens financiers aux politiques et programmes communautaires devant permettre la mise en œuvre des priorités stratégiques. Il s'agit notamment du 7<sup>ème</sup> Programme-Cadre pour la Recherche et le Développement (7<sup>ème</sup> PCRD)<sup>5</sup>, du Programme-Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC)<sup>6</sup>, de la Politique de Cohésion<sup>7</sup>.

Avec 35 % du budget communautaire, la Politique de Cohésion occupe une place importante au sein des perspectives financières. Des orientations stratégiques propres ont été arrêtées pour la programmation 2007-2013, mais comme nous le verrons, celles-ci s'articulent sur les objectifs de Lisbonne.

Le reciblage des priorités communautaires s'est traduit par la publication de Lignes Directrices Intégrées (LDI)<sup>8</sup>. Celles-ci regroupent différents instruments d'orientation politique préexistants :

- Les grandes orientations de politique économique (GOPE), avec d'une part un volet macro-économique et d'autre part un volet micro-économique ;
- et les lignes directrices pour l'emploi, relatives à la Stratégie Européenne de l'Emploi (SEE).

Les LDI définissent les orientations prioritaires pour les politiques de la Commission et des Etats membres pour la période 2005-2008 ; il leur appartient de les traduire en plans d'action concrets.

Cela a été fait d'une part par la Commission qui a adopté son « Programme communautaire de Lisbonne »<sup>9</sup>, et d'autre part par les Etats membres qui ont élaboré des « Plans Nationaux de Réforme » (PNR). Ces documents exposent les priorités et actions prioritaires de la Commission et des Etats membres par référence aux objectifs de Lisbonne et aux LDI, et la manière dont celles-ci vont contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne.

Au niveau de la Politique de Cohésion, ont été définies des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC)<sup>10</sup>, qui s'intègrent dans les LDI et s'y articulent. Elles définissent la manière dont la programmation 2007-2013 contribuera aux objectifs de croissance et d'emploi, mais également aux objectifs de cohésion. Elles fournissent un cadre général, permettant ensuite aux Etats membres et aux régions de décliner ces priorités en tenant comptes de leurs spécificités. Ces orientations doivent guider les Etats membres pour élaborer leur Cadre de Référence Stratégique National (CRSN). Ce document, établi au niveau national définit les orientations stratégiques des Etats membres pour la période de programmation ; celui-ci doit s'articuler avec le PNR. Ces cadres stratégiques sont enfin

<sup>4</sup> Les textes relatifs aux perspectives financières sont disponibles sur : [http://ec.europa.eu/financial\\_perspective/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/financial_perspective/index_fr.htm).

<sup>5</sup> Décision n° 1982/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant le 7<sup>ème</sup> programme-cadre de la Communauté européenne pour la recherche, le développement technologique et les activités de démonstration (2007-2013), JO L 412/1 du 30/12/2006.

<sup>6</sup> Décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 établissant un programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013), JO L 310/15 du 09/11/2006.

<sup>7</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm).

<sup>8</sup> Communication au Conseil européen de printemps, « *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi – Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)* », 2005.

<sup>9</sup> Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, « *Actions communes pour la croissance et l'emploi : le programme communautaire de Lisbonne* », COM(2005)330.

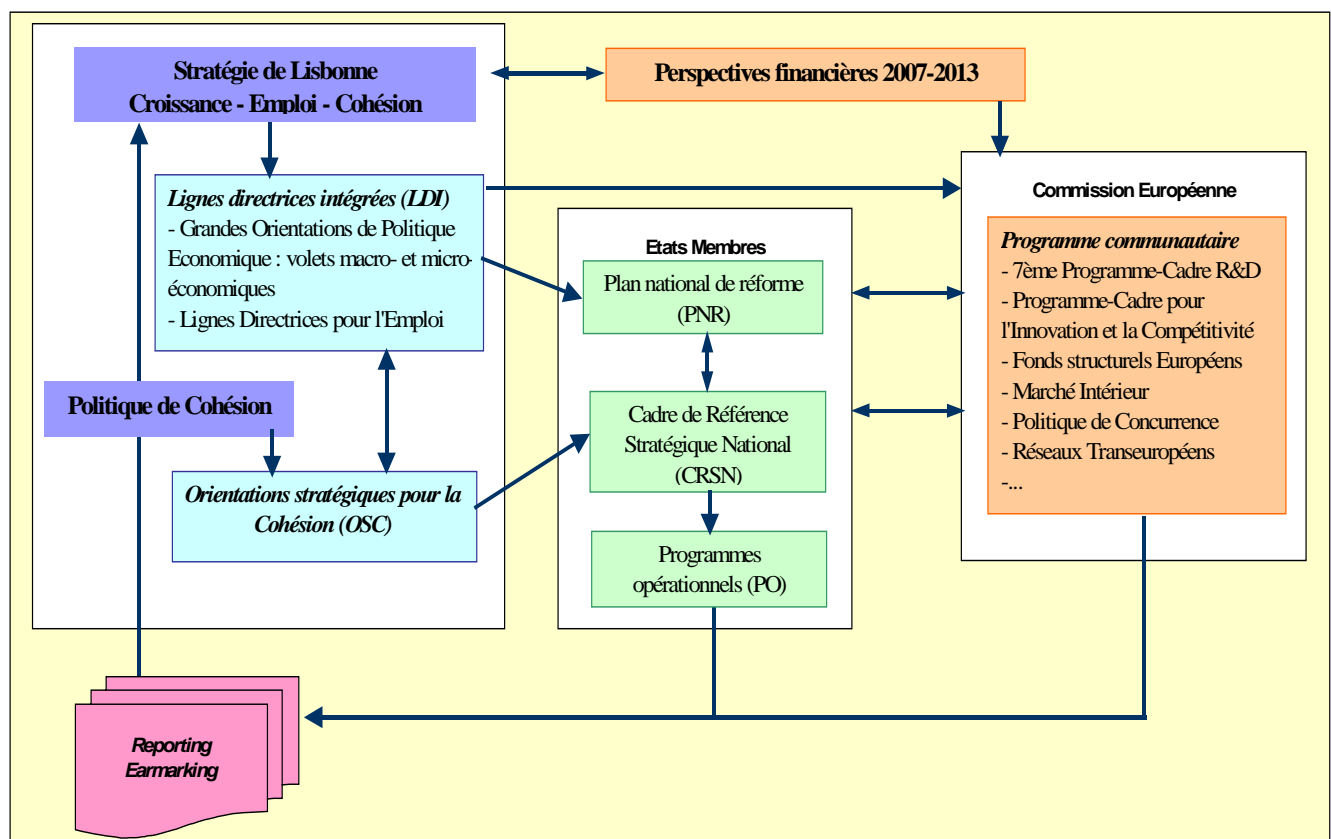
<sup>10</sup> Décision n° 2006/702/CE du Conseil du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de la cohésion », JO L 291/11 du 21/10/2006.

déclinés au sein des Programmes Opérationnels qui seront mis en œuvre au niveau régional. Ces derniers constituent des instruments de gestion, ils sont définis au niveau des régions éligibles, selon les principaux Objectifs de la Politique de Cohésion (Objectif « Convergence », Objectif « Compétitivité régionale et emploi », Objectif « Coopération territoriale »), et des Fonds concernés (FEDER<sup>11</sup> et FSE<sup>12</sup>).

Complémentairement au renforcement de l’articulation stratégique entre Politique de Cohésion et stratégie de Lisbonne, un nouveau dispositif a été introduit pour la programmation 2007-2013, l’*earmarking*. Celui-ci fixe un objectif chiffré en termes de contribution des dépenses de cohésion aux priorités de Lisbonne, telles que définies par les LDI. Les Etats membres devront s’engager à allouer au minimum 60 % des dépenses au titre de l’Objectif « Convergence » et 75 % des dépenses au titre de l’Objectif « Compétitivité régionale et emploi » aux objectifs de Lisbonne.

Les dispositions en matière de reporting seront également articulées de manière à mettre en évidence les contributions des différentes politiques à la stratégie de Lisbonne. Un reporting annuel sur la mise en œuvre des PNR et du Programme Communautaire est assuré, auquel s’intégrera le reporting relatif à la Politique de Cohésion.

Le dispositif mis en place pour la relance de la stratégie de Lisbonne constitue donc désormais un schéma cohérent et intégré couvrant les différents niveaux de gouvernance et politiques concernés. La manière dont les différents éléments décrits ci-dessus s’articulent est illustrée dans le schéma ci-dessous.



<sup>11</sup> Fonds Européen de Développement Régional.

<sup>12</sup> Fonds Social Européen.

En relation avec ce qui précède, différents enjeux, d'ordre politique, peuvent être mis en évidence. Ceux-ci ont sous-tendu la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

- Il s'agit premièrement pour l'Union Européenne et ses Etats membres de concrétiser la politique de Lisbonne et de pouvoir en rendre compte. En effet, les Etats membres se sont engagés politiquement quant à l'atteinte des objectifs fixés ;
- Deuxièmement, le renforcement de la contribution de la Politique de Cohésion aux objectifs de Lisbonne constitue un enjeu majeur ; celui-ci a été au cœur des débats européens sur les perspectives financières 2007-2013 et la révision de la politique régionale pour cette période de programmation ;
- Enfin, l'appropriation de la stratégie par l'ensemble des acteurs, notamment au niveau régional, est également essentielle afin que l'ensemble des leviers pertinents puissent être activés.

## 2.2 Les instruments européens de suivi et d'évaluation

Afin de répondre correctement à ces enjeux, il est nécessaire de se doter des outils d'analyse, de mesure et de suivi appropriés, y compris au niveau régional, de pouvoir traduire les objectifs politiques sous forme d'objectifs quantifiés, et de s'inscrire dans un cadre d'analyse cohérent et intégré.

Dans cette optique, différents outils de suivi et d'évaluation ont été développés au niveau européen :

- Une liste d'indicateurs structurels<sup>13</sup> a été établie, en relation avec les différents champs de la stratégie de Lisbonne (contexte économique général, emploi, innovation et recherche, réforme économique, cohésion sociale, environnement). Ceux-ci font l'objet d'un suivi annuel, dans le cadre du rapport de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, présenté au Conseil de Printemps. Une liste restreinte a également été définie afin d'en faciliter l'analyse.
- La Commission a développé, notamment dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, différents tableaux de bord permettant d'approfondir certaines politiques spécifiques (tableau de bord de l'innovation<sup>14</sup>, tableau de bord des aides d'Etat<sup>15</sup>, Tableau d'affichage du Marché intérieur<sup>16</sup>,...).
- Le rapport sur la compétitivité<sup>17</sup>, publié régulièrement, présente une analyse détaillée de l'évolution économique de l'Union, et analyse également des thématiques spécifiques en liaison avec les priorités politiques.

<sup>13</sup> <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>.

<sup>14</sup> <http://trendchart.cordis.lu/scoreboards/scoreboard2006/index.cfm>. La dernière édition est celle de 2006 : « *European Innovation Scoreboard 2006 – Comparative analysis of innovation performance* ».

<sup>15</sup> [http://ec.europa.eu/comm/competition/state\\_aid/studies\\_reports/studies\\_reports.html](http://ec.europa.eu/comm/competition/state_aid/studies_reports/studies_reports.html). La dernière édition est celle de l'automne 2006 : Commission Européenne, « *Tableau de bord des aides d'Etat – mise à jour de l'automne 2006* », COM(2006)761.

<sup>16</sup> [http://ec.europa.eu/internal\\_market/score/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/score/index_fr.htm). La dernière édition est celle de 2006 : Commission européenne, « *Internal market scoreboard* », n°15bis, décembre 2006.

<sup>17</sup> [http://ec.europa.eu/enterprise/library/lib-competitiveness/series\\_competitiveness.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/library/lib-competitiveness/series_competitiveness.htm). La dernière édition est celle de 2004 : Commission européenne, « *European Competitiveness report 2004* », SEC(2004)1397.



- Le rapport sur la cohésion économique et sociale<sup>18</sup>, élaboré tous les trois ans mais complété par des rapports d'étape, aborde de manière plus spécifique la situation des régions et la cohésion au sein de l'Union.

L'ensemble concourt à dresser une vision commune, détaillée et étayée sur la situation socio-économique de l'Union. Une rationalisation et une mise en cohérence de ces outils ont été opérées dans le contexte de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Les modalités de reporting établies dans le cadre de la révision de la stratégie de Lisbonne sont détaillées à l'encadré 1.

Le rôle des indicateurs dans ce dispositif, en particulier des indicateurs structurels, est triple :

1. Ils permettent dans un premier temps d'établir une analyse objective et partagée de la situation, et donc d'étayer l'identification des priorités stratégiques.
2. Leur suivi permet d'analyser les progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations stratégiques. Le cas échéant, ils sont assortis d'objectifs quantifiés, ce qui renforce le poids politique des priorités auxquelles ils sont associés.
3. Ils constituent également un outil de benchmarking entre Etats membres – voire entre Régions – et permettent donc d'analyser leurs performances relatives. Le référentiel des Etats-Unis est également régulièrement utilisé pour comparer les performances européennes.

Ils constituent en outre un outil important en matière de communication sur les objectifs poursuivis, et de mobilisation des Etats membres autour d'objectifs communs.

Plusieurs indicateurs sont assortis d'objectifs quantifiés au niveau européen, les deux principaux étant :

- Les dépenses des R&D de l'Union, en % du PIB devront atteindre l'objectif de 3% en 2010 ;
- Le taux d'emploi communautaire pour lequel un objectif de 70% à l'horizon 2010 a été fixé.

Ces deux objectifs doivent être déclinés par les Etats membres dans leur PNR.

Par ailleurs, différents objectifs européens ont été fixés en liaison avec des politiques spécifiques : stratégie européenne pour l'emploi, développement durable,...

Les Etats membres ont la liberté de fixer d'autres objectifs quantifiés dans leur PNR, de préférence en liaison avec les indicateurs structurels.

---

<sup>18</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/repor\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/repor_fr.htm). La dernière édition est celle de 2004 : Commission européenne, « Un nouveau partenariat pour la cohésion – Convergence, compétitivité, coopération – Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale », 2004. Le quatrième rapport sera publié fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

### **Encadré 1 : Modalités de reporting dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de la Politique de Cohésion**

Le rapport annuel de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne présenté au Conseil européen de printemps se basera sur les éléments suivants :

- Rapports annuels des Etats membres quant à la mise en œuvre de leur PNR. Ceux-ci rationalisent plusieurs obligations de reporting préexistantes pour les Etats membres ;
- Rapport annuel de la Commission sur la mise en œuvre de son programme communautaire ;
- Analyse des indicateurs structurels.
- Les rapports stratégiques prévus pour le suivi de la Politique de Cohésion viendront alimenter cet exercice.

Dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels, différentes modalités de reporting ont été définies :

- Une section consacrée à la contribution des programmes à la mise en œuvre du PNR sera incluse dans les rapports annuels de mise en œuvre des PNR des Etats membres ; Il en sera de même pour le rapport de la Commission ;
- En 2009 et 2012, les Etats membres produiront un rapport stratégique plus détaillé, intégrant notamment le suivi de leurs engagements en matière d'earmarking. La Commission rédigera sur cette base en 2010 et 2013 un rapport stratégique. Celui-ci pourra éventuellement être inclus dans le rapport sur la cohésion ;
- Au niveau opérationnel, les Etats membres établiront des rapports annuels de suivi relatifs à la mise en œuvre de leurs programmes. Ceux-ci se référeront aux indicateurs de suivi (indicateurs de réalisations et de résultats) définis dans les programmes, en mettant en évidence les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs qui y sont associés.

## **2.3 Enjeux régionaux**

Une fois le cadre européen posé, examinons quels sont les enjeux qu'il pose au niveau régional, au niveau belge en particulier.

Premièrement, vu la répartition des compétences entre entités fédérées au niveau belge, un certain nombre de compétences régionales sont directement concernées par les Lignes Directrices Intégrées. La manière dont la Belgique peut répondre et s'inscrire dans les orientations européennes relève donc pour ces domaines directement de la responsabilité des Régions. L'articulation entre la Politique de Cohésion et la stratégie de Lisbonne relève également directement de la compétence régionale.

Il est dès lors nécessaire que les Régions intègrent de fait les priorités communautaires dans la définition de leurs orientations stratégiques, tout en tenant compte de leurs spécificités propres.

Cela nécessite donc que les outils européens pour l'analyse et le suivi des politiques au niveau national puissent être également déclinés au niveau régional, notamment afin de permettre la nécessaire appropriation des priorités et orientations communautaires, mais également d'assurer une mise en œuvre efficace des politiques.

Au niveau des indicateurs structurels, un certain nombre d'entre eux sont disponibles au niveau régional, mais les efforts en la matière doivent être poursuivis. De même, des premiers travaux ont été menés afin de prendre en compte la dimension régionale dans différentes analyses, p.ex. le rapport sur la compétitivité 2003<sup>19</sup> se penche sur la compétitivité régionale, et le Trendchart sur l'innovation<sup>20</sup> a entamé des travaux en la matière.

En ce qui concerne la déclinaison des objectifs quantifiés au niveau régional, cela pose des problèmes méthodologiques et politiques importants. Une première option, simple sur le plan méthodologique, consiste à fixer au niveau régional des objectifs similaires aux objectifs nationaux et communautaires. Mais cette approche n'est pas nécessairement pertinente, ni réaliste, dans la mesure où il convient de pouvoir prendre en compte la situation propre de la zone visée. La fixation d'objectifs propres aux régions, tenant compte de leur situation de départ, de leur contribution attendue à l'atteinte des objectifs nationaux,... serait davantage appropriée, mais plus problématique sur le plan méthodologique. En tout état de cause, une réflexion mériterait d'être menée sur le sujet.

### 3. ...et leurs déclinaisons au niveau wallon

---

#### 3.1 Le Contrat d'Avenir, ses objectifs et ses instruments de mise en œuvre

Comment les enjeux posés par le cadre européen ont-ils été intégrés dans les politiques belges et wallonnes en particulier ?

Le Contrat d'Avenir<sup>21</sup> constitue le cadre stratégique wallon à moyen et long termes. Celui-ci s'inscrit effectivement dans les orientations européennes de Lisbonne, et un certain nombre d'objectifs quantifiés y ont été fixés par référence aux objectifs européens. Les objectifs de cohésion y sont également intégrés.

Sur le plan opérationnel, le Contrat d'Avenir a été décliné en quatre Plans stratégiques transversaux (PST)<sup>22</sup>, et le Plan d'Actions Prioritaires<sup>23</sup> (le « Plan Marshall ») a doté les chantiers prioritaires pour la période 2006-2009 de moyens financiers additionnels.

Le Plan Marshall cible les priorités du Gouvernement wallon pour cette législature, qui sont la création d'entreprises et d'emplois, et mobilise l'ensemble des politiques pertinentes autour de ces objectifs. Celui-ci est assorti de moyens budgétaires additionnels et est articulé en 5 axes.

Le Plan National de Réforme belge<sup>24</sup>, qui a été finalisé en novembre 2005, a été rédigé sur une base partenariale entre les différentes entités fédérées du pays, ce qui a été évaluée positivement par la Commission Européenne. La coordination du document a été réalisée au niveau fédéral. Pour les matières relevant des compétences de la Région Wallonne, ce sont les documents stratégiques précités (Contrat d'Avenir, PST et Plan Marshall) qui ont servi de base à l'alimentation du PNR.

---

<sup>19</sup> Commission Staff working document, « *European Competitiveness report 2003* », SEC(2003)1299.

<sup>20</sup> <http://trendchart.cordis.lu/>.

<sup>21</sup> Gouvernement Wallon, « *Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons* », 2005. <http://contratdavenir.wallonie.be/>

<sup>22</sup> <http://gov.wallonie.be/code/fr/text.asp>.

<sup>23</sup> Région Wallonne & Communauté Française, « *Les actions prioritaires pour l'avenir wallon* », 30 août 2005. <http://planmarshall.wallonie.be/>

<sup>24</sup> Chancellerie du Premier Ministre, « *Stratégie de Lisbonne – Programme National de Réforme 2005-2008 : Plus de croissance et plus d'emploi* », 26/10/2005. <http://www.be2010.eu/>.



Ainsi, les actions spécifiques prévues au niveau régional<sup>25</sup> dans le PNR concernent essentiellement les lignes directrices micro-économiques et celles relatives à la stratégie pour l'emploi :

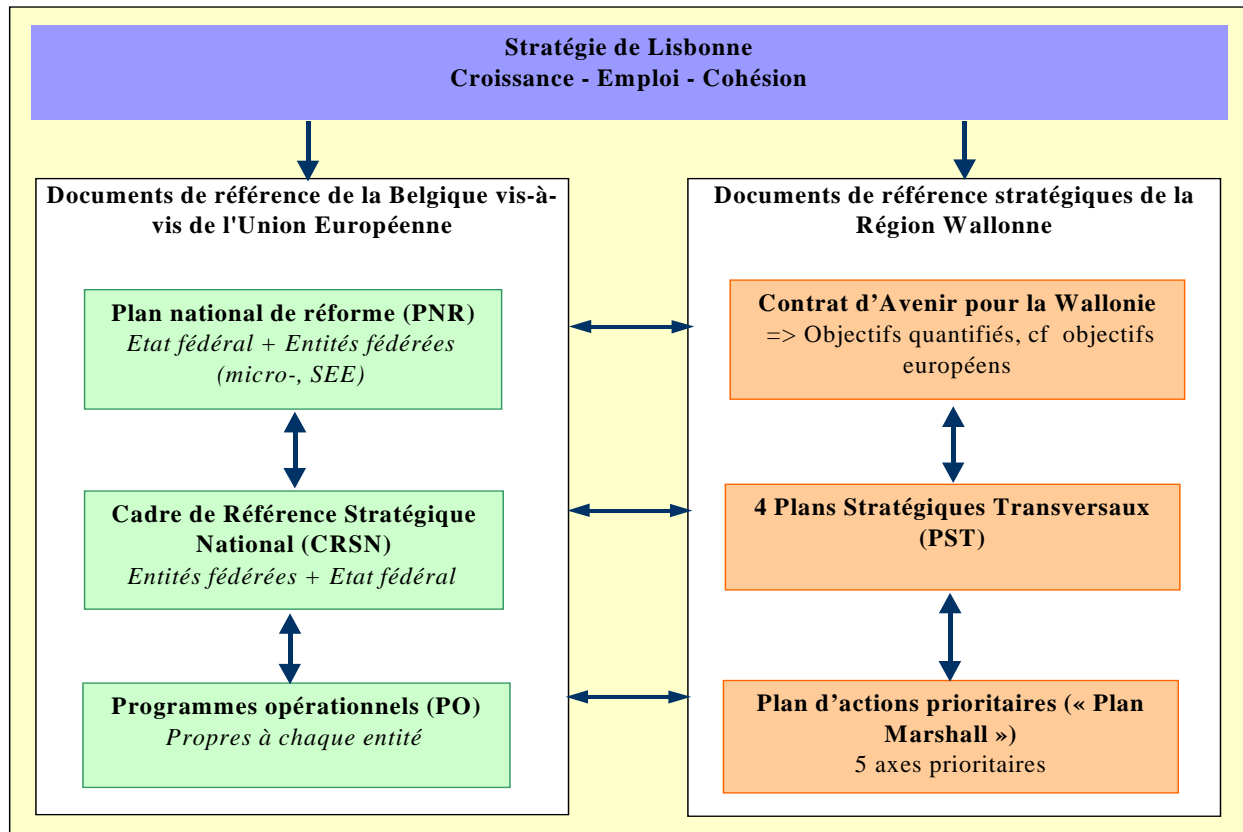
- En matière d'innovation sont prévues des mesures de soutien à l'investissement en R&D, au développement des pôles de compétitivité, à la mise en réseau des acteurs, au transfert de connaissances et à la valorisation de la recherche, au renforcement des ressources humaines en R&D (lignes directrices n° 7, 8, 9 et 10) ;
- En matière de soutien à la compétitivité et à l'entrepreneuriat, l'accent est placé sur la simplification administrative, la rationalisation et l'amélioration des services de soutien aux entreprises, l'accès au financement pour les PME, la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat, et le développement d'une politique industrielle basée sur la mise en réseau des entreprises (lignes directrices n° 10, 14 et 15) ;
- Au niveau du fonctionnement du marché, les mesures prévues concernent la promotion des investissements, en particulier l'attraction des investissements étrangers, la mise à disposition d'infrastructures performantes et le renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité, ainsi que l'utilisation durable des ressources (lignes directrices n° 3, 8, 11, 13)
- La promotion d'un emploi de qualité pour tous, sera réalisée au travers de mesures visant l'intégration des jeunes sur le marché du travail, le renforcement de l'enseignement technique et professionnel, le développement de la formation en alternance, l'activation des chômeurs le vieillissement actif (lignes directrices n° 18, 20, 23, 24)
- La flexibilité et la mobilité sur le marché du travail seront promues via des actions en matière d'accompagnement des restructurations, de « flexicurité », de soutien à l'entrepreneuriat, de résorption des pénuries de main-d'œuvre, d'accueil des enfants (lignes directrices n° 20, 21)
- Sont enfin prévues des mesures en matière d'inclusion sociale et de promotion de l'égalité des chances, en particulier dans l'enseignement, ainsi que des mesures visant au développement de la formation tout au long de la vie et à l'acquisition de compétences (lignes directrices n° 18, 19, 21, 23, 24).

---

<sup>25</sup> Ainsi qu'au niveau de la Communauté Française.



Au niveau de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels<sup>26</sup>, le Cadre de Référence Stratégique National est articulé selon différents volets propres à chaque entité fédérée. Pour le volet wallon, la cohérence a été assurée avec le Contrat d’Avenir, les PST et le Plan Marshall, et donc avec le PNR. Le CRSN (volet wallon) se compose de quatre axes prioritaires, correspondant aux PST. Ces priorités seront mises en œuvre au travers de quatre programmes opérationnels (PO), deux relevant de l’Objectif « Convergence » (un programme FEDER et un programme FSE), qui couvrira la province de Hainaut, et deux relevant de l’Objectif « Compétitivité régionale et emploi » (un programme FEDER et un programme FSE) qui couvrira l’ensemble du territoire wallon à l’exception du Hainaut<sup>27</sup>.



Comme souligné plus haut, le Contrat d’Avenir fixe des objectifs quantifiés calqués sur les objectifs de Lisbonne ; l’on se réfère donc aux indicateurs structurels qui s’y rapportent. D’autres ont été ajoutés, par exemple l’objectif en matière d’assainissement des friches industrielles (voir encadré 2).

De la même manière, le PNR fixe un certain nombre d’objectifs se rapportant à des objectifs européens, complétés par des objectifs propres aux particularités belges (voir encadré 3).

Le schéma ci-après présente de manière plus détaillée la stratégie de développement de la région et l’articulation des documents de référence qui s’y rapportent.

<sup>26</sup> Les documents de programmation de la Région Wallonne pour la période 2007-2013 sont accessibles via <http://economie.wallonie.be>.

<sup>27</sup> A noter que pour le FSE, le programme « Compétitivité régionale et emploi » couvre également le territoire de la Région Bruxelloise pour les compétences de la Communauté Française et de la COCOF.

Stratégie de développement de la Région Wallonne et documents de référence

**Contrat d'Avenir pour la Wallonie**

Objectifs globaux:

1. Accroître la création de richesse et augmenter le taux d'emploi
2. Développer les connaissances de façon continue
3. Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon
4. S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie
5. Assurer un développement territorial équilibré

PST 1 : Création d'activités et d'emplois

PST 2 : Développement du capital humain, des connaissances et des savoirs

PST 3 : Inclusion sociale

PST 4 : Développement territorial équilibré

**Plan d'actions prioritaires (Plan Marshall)**

- Créer les pôles de compétitivité
- Stimuler la création d'activités.
- Alléger les fiscalités sur l'entreprise.
- Doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise.
- Susciter des compétences pour l'emploi.

**Cadre de Référence Stratégique National (volet RW)**

- Axe 1 : Création d'activités et d'emplois
- Axe 2 : Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche
- Axe 3 : Inclusion sociale
- Axe 4 : Développement territorial équilibré et durable

**Zone "Convergence" (Hainaut)**

- Programme FEDER
- Programme FSE

**Zone "Compétitivité régionale & emploi" (Wallonie hors Hainaut)**

- Programme FEDER
- Programme FSE



### **Encadré 2 – Les objectifs quantifiés du Contrat d’Avenir pour la Wallonie**

- Faire converger la Wallonie vers un PIB par habitant égal à la moyenne des quinze, à l’échéance 2010 ;
- Faire converger la Wallonie vers un taux d’emploi équivalent aux objectifs européens à l’échéance 2010 (+1,5 %/an et 70 % de taux d’emploi avec un taux féminin de 60 %) ;
- Faire converger la Wallonie vers 3 % du PIB consacrés à la R&D à l’échéance 2010, dont 2 % par le secteur privé ;
- Faire progresser le pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans détenteurs d’un diplôme secondaire supérieur vers l’objectif européen de 85 %, à l’échéance 2010 ;
- Faire converger la Wallonie vers une formation continue offerte annuellement à 12,5 % de la population active, hommes et femmes, à l’échéance 2010, pour 7 % aujourd’hui ;
- Poursuivre et amplifier les efforts d’intégration en ramenant à 1 % de la population de 15 à 64 ans le nombre de bénéficiaires du revenu d’intégration sociale, à l’horizon 2010 ;
- Réaliser, au minimum, l’assainissement visuel de 100 sites peu pollués et de 50 sites pollués présentant un danger ;
- Produire un effort complémentaire de réduction des gaz à effet de serre de 4,7 % par rapport aux émissions de 2001, afin de réaliser la diminution de 7,5 % pour la période 2008-2012 par rapport à 1990 ;
- Accentuer les efforts contre la disparition des espèces animales et végétales, conformément à l’objectif défini lors du Conseil européen de Göteborg qui vise à stopper l’érosion de la biodiversité d’ici à 2010 ;
- Que toutes les parties du territoire puissent contribuer au développement durable et équilibre de la Région.

**Encadré 3 – Les objectifs quantifiés du Plan National de Réforme**

- Ratio d'endettement sous les 60% en 2014 ;
  - Augmenter l'excédent budgétaire d'au moins 1% en 2010 ;
  - Réduire entre 2005 et 2010 la pression fiscale sur le travail de 2,2% du PIB (4,2% du coût salarial) ;
  - D'ici 2010, le nombre de travailleurs âgés croîtra 1,5 fois plus vite que la moyenne UE15 par rapport à 2005 ;
  - Le taux d'emploi se rapproche des 70 % ;
  - Réaliser 3 % d'investissements en R&D d'ici 2010 ;
  - La poursuite de la réforme des industries de réseau et le renforcement de la compétitivité des entreprises publiques ;
  - 0,057 % du PIB affecté annuellement aux adaptations au bien-être des pensions et d'autres allocations ;
  - Maintenir un équilibre dans la sécurité sociale et la lutte multidimensionnelle contre la pauvreté ;
  - Atteindre les objectifs d'émission du Protocole de Kyoto de -7,5 % pour 2008-2012 comparé aux émissions de gaz à effet de serre en 1990 ;
  - Majorer l'efficacité énergétique de 1 % par an ;
- + Objectifs propres à la SEE :** atteindre dès que possible les objectifs suivants :
- Porter le taux d'emploi de la population totale (15-64 ans) à 70 %, le taux d'emploi de la population féminine (15-64 ans) à 60 % et celui des travailleurs âgés (55-64 ans) à 50 % ;
  - Relever l'âge moyen de la sortie, moment auquel le travailleur qui le marché du travail, à 62 ans ;
  - Offrir un nouveau départ sous la forme d'une convention de parcours d'insertion à tous les jeunes chômeurs, avant qu'ils n'atteignent douze mois de chômage ;
  - Intégrer chaque année 25 % des chômeurs de longue durée dans une mesure d'activation ;
  - Garantir l'accueil d'au moins 33 % des enfants de moins de trois ans ;
  - Ramener le % des jeunes qui quittent l'école prématurément à moins de 10 % ;
  - Amener 85 % des jeunes de 20 à 24 ans à terminer avec succès l'enseignement secondaire supérieur ;
  - Sur une base mensuelle faire participer chaque mois 12,5 % des adultes (25-64) à l'éducation et à la formation tout au long de la vie et, au total de l'année, un travailleur sur deux à une formation ;
  - Ramener le taux de chômage des personnes de nationalité ou d'origine étrangère au niveau de celui des travailleurs belges.

### 3.2 Déclinaison régionale des instruments européens de suivi et d'évaluation – exemples d'application

Si des outils propres de suivi des politiques wallonnes, en particulier du Plan Marshall, ont été développés par le Gouvernement, avec l'appui de l'IWEPS, il n'y a pas à ce jour en Région Wallonne de réflexion structurée sur la déclinaison régionale des instruments développés au niveau européen. Des travaux ont néanmoins été réalisés en ce sens. Ceux-ci fournissent un éclairage utile sur la manière dont les Régions peuvent s'inscrire dans le cadre stratégique européen et exploiter les outils de suivi européens. Différents exemples sont abordés ci-après, il ne s'agit nullement d'un relevé exhaustif.

#### *Rapport sur le positionnement compétitif de la Wallonie*<sup>28</sup>

Cette analyse a été réalisée en interne par la Direction de la Politique Economique dans le cadre de ses missions de suivi des politiques européennes, notamment le suivi des travaux du Conseil Compétitivité, mais également dans la perspective de la préparation de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels. Une première version avait été réalisée en juillet 2004, celle-ci a été actualisée et complétée en octobre 2006.

Sur le plan méthodologique, cette analyse s'est basée sur différents documents de référence au niveau européen, mentionnés dans la première partie de cette contribution :

- La stratégie de Lisbonne, et les rapports de mise en œuvre, les indicateurs structurels ;
- Les tableaux de bord de l'innovation et de la politique d'entreprise ;
- Les rapports sur la cohésion économique et sociale ;
- Le rapport sur la compétitivité 2003 qui consacrait un chapitre particulier à l'analyse de la compétitivité régionale.

Sur cette base ont été identifiés les indicateurs pertinents en matière de compétitivité régionale, avec un souci de comparabilité des données au niveau européen. Les sources des données utilisées sont donc essentiellement les données régionales produites par EUROSTAT (REGIO), mais également d'autres sources européennes : le Trendchart de l'innovation<sup>29</sup>, l'Eurobaromètre<sup>30</sup>, ESPON<sup>31</sup>. Celles-ci ont été complétées par l'utilisation de données belges et wallonnes. Des études plus ponctuelles ont également été exploitées.

Dans la dernière version du rapport, l'analyse a été complétée par différents classements internationaux sur la compétitivité qui fournissent un éclairage utile sur le positionnement belge et donc un bon cadrage général à l'analyse régionale.

L'objectif principal de cette étude est de disposer d'une analyse des performances de la Région Wallonne au regard des objectifs de compétitivité et de cohésion, afin de pouvoir positionner la Région dans le cadre des analyses européennes et des politiques européennes. Il s'agit donc d'analyser le positionnement de la Région par rapport aux référentiels belge et européen (en tenant compte de la situation belge au sein de l'espace européen). Le positionnement wallon par rapport aux régions voisines a également été abordé dans un souci de comparabilité. L'objectif était également de mettre en évidence les disparités au sein de l'espace wallon, notamment dans la perspective de la nouvelle programmation des Fonds structurels.

<sup>28</sup> Florence HENNART, Ministère de la Région Wallonne – Direction de la Politique Economique, « *Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Région Wallonne – Rapport sur le positionnement compétitif de la Wallonie* », Octobre 2006.

<sup>29</sup> <http://trendchart.cordis.lu/>.

<sup>30</sup> [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm).

<sup>31</sup> European Spatial Planning Observation Network. <http://www.espon.eu>.

Sans rentrer dans le détail de son contenu, le rapport se structure comme suit. Il analyse dans un premier temps les performances globales de la Wallonie, telles que reflétées par quelques indicateurs clés : PIB, productivité, taux d'emploi, taux de chômage. Est ensuite analysé de manière détaillée un ensemble de facteurs clés de compétitivité – facteurs pertinents au niveau régional. Un certain nombre de dimensions qui relèvent du niveau national, telles que la fiscalité, n'ont donc pas été abordées. Les aspects analysés sont les suivants : R&D et innovation, structure sectorielle, investissement, éducation et formation, population et population active, internationalisation, TIC, entrepreneuriat, mise en réseau, financement, attractivité territoriale (accessibilité, environnement). Afin d'aborder la question de la cohésion territoriale, les dynamiques et disparités sous-régionales ont été analysées, et une section est consacrée à la situation des pôles urbains.

Au niveau de l'utilisation de cette étude, différents aspects peuvent être soulignés. Conformément à son objectif, elle constitue pour la Direction de la Politique Economique un document de référence dans le cadre du suivi des politiques européennes. L'étude a en outre été diffusée via le site Internet Economie du Ministère de la Région Wallonne<sup>32</sup>.

Cette étude a par ailleurs servi de base à l'élaboration du diagnostic de la Région au sein du CRSN, et à l'identification des priorités stratégiques pour la programmation 2007-2013 des Fonds structurels. Cela a permis de faire le lien avec les indicateurs utilisés au niveau européen, le CAW et la stratégie de Lisbonne, comme recommandé par la Commission européenne.

#### *Instruments de suivi pour la programmation 2007-2013 des Fonds structurels*

L'utilisation des indicateurs sera poursuivie dans le cadre du suivi de la programmation. Parmi les indicateurs étudiés, une sélection d'indicateurs contextuels a été opérée en liaison avec les principaux objectifs poursuivis au travers des programmes (PIB par habitant, taux d'emploi, taux d'investissement, taux de création d'entreprises,...). Ces indicateurs permettront d'opérer le lien avec les objectifs du Contrat d'avenir et les objectifs européens tels que décrits plus haut. Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi dans le cadre des rapports annuels de mise en œuvre des programmes, et pourront alimenter les rapports stratégiques à établir par les Etats membres. Les rapports stratégiques mettront également en évidence la contribution des programmes à la mise en œuvre du PNR et aux LDI, notamment via le dispositif d'earmarking. L'on s'inscrit donc bien dans le schéma de reporting décrit plus haut, où une cohérence est recherchée entre les différents niveaux d'intervention.

Ces indicateurs contextuels seront complétés par des indicateurs de réalisations et de résultats définis au niveau des axes prioritaires des programmes opérationnels et assortis d'objectifs quantifiés. Il s'agit ici d'indicateurs de suivi, dont la sélection a été opérée en tenant compte des recommandations de la Commission, notamment quant aux indicateurs clés qu'elle souhaite voir figurer dans les différents programmes<sup>33</sup>. Elle a mis dans ce cadre un accent particulier sur les effets sur l'emploi<sup>34</sup>. La problématique des liens de causalité entre indicateurs de résultats et d'impact devra être abordée via des évaluations plus approfondies.

---

<sup>32</sup> <http://economie.wallonie.be/>.

<sup>33</sup> Commission Européenne, « *Orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation : Indicateurs pour le suivi et l'évaluation* », Document de travail n°2, Août 2006.

<sup>34</sup> Commission Européenne, « *Evaluation des effets des Fonds structurels sur l'emploi* », Document de travail n°6, Mars 2007.



### *Tableau de bord de la recherche et de l'innovation en Région Wallonne*<sup>35</sup>

Comme indiqué plus haut, cet outil a été développé par le Bureau Fédéral du Plan à la demande du Ministère de la Région Wallonne. Il vise à fournir aux autorités régionales une description de la situation régionale en matière de recherche et d'innovation, de manière à lui permettre de fonder ses politiques en la matière. L'outil qui a été développé est de nature purement statistique, et décline au niveau régional le tableau de bord européen de l'innovation, tout en permettant la comparaison avec un ensemble de zones de références.

Ces données ont notamment été exploitées par le Conseil de la Politique Scientifique de la Région Wallonne dans le cadre de son évaluation de la politique scientifique de la Région<sup>36</sup>. Cette démarche contribue au suivi des progrès réalisés par la Région au regard des objectifs de Lisbonne et de Barcelone en particulier.

### *Analyse de la démographie d'entreprise et de l'entrepreneuriat en Région Wallonne*<sup>37</sup>

L'on peut enfin mentionner cet autre exercice réalisé par la Direction de la Politique Economique, à mettre en relation avec le Tableau de bord européen des Politiques d'Entreprises<sup>38</sup>. Cette analyse présente une vue d'ensemble sur la situation wallonne en matière d'entrepreneuriat et de démographie d'entreprise, en adaptant au niveau wallon les indicateurs déclinés par la Commission Européenne dans son Tableau de bord. A noter qu'en cette matière, les outils européens sont encore en cours de développement, leur déclinaison régionale n'est donc pas aisée.

## **4. Conclusion**

---

Comme nous l'avons vu, le cadre européen prend une importance croissante pour la définition des priorités stratégiques nationales et régionales. Il y a actuellement une prise de conscience de l'importance de la dimension régionale dans un certain nombre de politiques et de la nécessité d'appropriation des priorités communautaires au niveau régional. L'articulation renforcée entre la Politique de Cohésion et la stratégie de Lisbonne contribue à cette évolution. Ce contexte pose donc des défis spécifiques aux régions.

Les outils d'analyse et de suivi des politiques européennes ont été considérablement développés ; ils ont également été rationalisés lors de la révision de la stratégie de Lisbonne. Ceux-ci remplissent des fonctions multiples : analyse de la situation et définition des priorités, suivi des politiques, benchmarking. Ils constituent en outre un outil de communication sur les objectifs poursuivis, et quand ils sont assortis d'objectifs quantifiés, ils permettent de mobiliser les Etats autour d'objectifs communs. Ils jouent ainsi un rôle facilitateur pour l'intégration des priorités nationales et régionales dans le cadre européen.

Cela implique qu'il y a une pression accrue pour l'utilisation d'indicateurs harmonisés au niveau européen. Néanmoins, le cadre est complexe, il est donc nécessaire de développer une vision systémique et d'utiliser les indicateurs dans un cadre d'analyse cohérent, ceux-ci doivent également être complétés par des analyses plus détaillées.

---

<sup>35</sup> <http://indicators.plan.be/indwal.htm>

<sup>36</sup> Conseil de la Politique Scientifique, « *Evaluation de la politique scientifique de la Région Wallonne et de la Communauté Française* », Mai 2006 et Dominique GRAITSON, CPS, « *La R&D en Wallonie : Etat des lieux et perspectives* », Juin 2006.

<sup>37</sup> Florence HENNART, Ministère de la Région Wallonne – Direction de la Politique Economique, « *Démographie d'entreprise et entrepreneuriat en Région Wallonne* », Août 2006.

<sup>38</sup> Commission Européenne, « *Etalonnage de la politique des entreprises – Résultats du tableau de bord 2004* », SEC(2004)1427.



Les outils européens constituent une base très utile, qui peuvent être transposés au niveau régional. Bien que des progrès aient déjà été faits, il est néanmoins nécessaire de développer davantage les indicateurs régionaux.

Comme montré dans la seconde partie de cette contribution, la Région Wallonne s'est d'ores et déjà inscrite dans la nécessaire appropriation des priorités et objectifs européens. Cela s'est traduit au niveau des objectifs fixés dans le Contrat d'Avenir, et l'élaboration de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels en Région Wallonne s'est pleinement inscrite dans cette perspective.

Il convient de poursuivre dans la voie engagée en assurant le suivi des politiques au regard des objectifs fixés de manière plus systématique et structurée et permettant des comparaisons au niveau européen, notamment afin de répondre aux obligations de reporting découlant de la stratégie de Lisbonne révisée, y compris au niveau de la Politique de Cohésion. De manière plus générale, se pose la question de la contribution effective des politiques régionales aux objectifs et priorités de la stratégie de Lisbonne. A ce niveau, l'appropriation des priorités et outils européens devrait être renforcée au niveau du contenu des politiques régionales, de leur mise en œuvre, de leur suivi de leur évaluation, et ce pour l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, la question de la déclinaison des objectifs européens ou nationaux au niveau régional, en tenant compte des situations propres aux régions, mériterait une réflexion approfondie.